



# La nomenclature des emplois territoriaux (NET) 2021

## 1. Champ d'application

La nomenclature des emplois territoriaux (NET) a vocation à être mise en œuvre pour les organismes de la liste ci-dessous.

## - organismes communaux:

- communes (y compris Paris);
- centres communaux d'action sociale (C.C.A.S.);
- caisses des écoles (C.D.E.);
- autre établissement public communal à caractère administratif.
- groupements de collectivités territoriales de forme fédérative (à fiscalité propre) ou associative (sans fiscalité propre) et organismes intercommunaux :
  - centres intercommunaux d'action sociale (C.I.A.S.);
  - S.I.V.U., S.I.V.O.M., syndicats mixtes;
  - communautés urbaines, communautés de communes, communautés d'agglomération ;
  - syndicats d'agglomération nouvelle;
  - métropoles;
  - pôles métropolitains.

# - organismes régionaux ou départementaux :

- régions;
- départements ;
- établissements publics départementaux ou régionaux :
  - services départementaux de protection contre l'incendie et de secours;
     (y compris brigade de Paris et marins-pompiers de Marseille)
  - organismes départementaux à caractère social;
  - organismes paritaires prévus par la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale : centres de gestion, Centre national de formation de la fonction publique territoriale;
  - autres établissements publics départementaux ou régionaux à caractère administratif.
- offices publics de l'habitat (issus de la transformation des OPHLM et des OPAC) pour l'établissement du rapport sur l'état de l'établissement à présenter au comité technique paritaire (bilans sociaux au 31 décembre des années impaires ) au titre des fonctionnaires relevant de la fonction publique territoriale.
- caisses de crédit municipal (C.C.M.)
- associations syndicales autorisées (A.S.A.)

#### 2. Principes de la codification

Selon le cas, un niveau plus ou moins détaillé ou une dimension particulière peuvent être utilisés pour codifier les situations d'emploi. La nomenclature concerne à la fois les agents titulaires et les non-titulaires au niveau le plus détaillé. Pour ces derniers, il convient, autant que faire se peut, de les rapprocher d'un grade équivalent de titulaire. Les formes particulières d'emploi hors ces catégories (emplois aidés) sont répertoriées par filière seulement et non par grade et cadre d'emplois.

Le premier caractère code le statut de l'agent.

T pour titulaire de la fonction publique territoriale,

E pour titulaire de la fonction publique d'Etat,

H pour titulaire de la fonction publique hospitalière,

M pour fonction publique militaire et autres

(dans les trois cas précédents, il s'agit d'agents titulaires de la fonction publique d'Etat, hospitalière ou militaire et détachés dans la fonction publique territoriale)

B pour non titulaire,

S pour stagiaire,

N, X, Y pour autres cas

N emplois aidés, PACTE

X statut inconnu

Y autres (apprenti, élu, ...)

## Le deuxième caractère correspond à la filière :

A pour filière administrative,

T pour filière technique,

C pour filière culturelle,

S pour filière sportive,

M pour filière sociale,

O pour filière médico-sociale,

E pour filière médico-technique,

P pour filière sécurité,

R pour filière incendie et secours,

N pour filière animation,

H pour hors filières précédentes,

Y pour autres cas.

#### Le 3ème caractère identifie le cadre d'emplois à l'intérieur de la filière :

Exemple : la filière administrative :

U pour emploi fonctionnel,

D pour administrateur,

T pour attaché,

S pour secrétaire de mairie,

R pour rédacteur,

I pour adjoint administratif,

X pour emploi spécifique ou non rattaché à un cadre d'emplois,

Y pour emploi de titulaire non classé dans un cadre d'emplois (titulaires de moins de 17H30),

W pour non titulaire en C.D.I.

Le 4ème caractère correspond au grade :

1 pour le grade le moins élevé du cadre d'emplois,

2 pour le grade suivant,

etc...

Si la hiérarchie de la numérotation correspond toujours à celle des niveaux des grades, il peut intervenir des interruptions dans la séquence du fait d'opérations de fusions de grades intervenues d'une version à l'autre de la nomenclature. En cas de fusion de grades au sein d'un même cadre d'emploi, le code conservé correspond au grade qui avait l'effectif le plus nombreux.

Lorsqu'un salarié a changé d'emploi au cours de la période, (passage de non-titulaire en titulaire, d'un cadre d'emplois à un autre) indiquer l'emploi correspondant à la plus longue durée d'exercice.

Les abréviations suivantes détaillent les fonctions publiques afin de préciser l'administration d'origine de l'agent :

- F.PT : fonction publique territoriale;
- F.PE : fonction publique d'Etat;
- F.P.H: fonction publique hospitalière,
- F.M.A: fonction publique militaire, ville de Paris et autres

Dans la plupart des filières, un code statut inconnu permet de classer les agents non-titulaires recrutés pour occuper des emplois saisonniers ou occasionnels en application du 2ème alinéa de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

La codification des emplois fonctionnels et des collaborateurs de cabinet est prise par référence au statut d'origine.

Filières, cadres d'emplois et grades	Titulaires F.P.T.	Titulaires F.P.E.	Titulaires F.P.H.	Titulaires F.M.A.	Non- titulaires	Stagiaires	Autres cas
Filière administrative							
	•		1	1	1	1	1
Décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 modifié portant disp	ositions parti	culières à ce	rtains emplois	administratif	fs de directio	n des	1
collectivités territoriales et des établissements publics locaux	assimilés						
(Emplois fonctionnels)	TALIO	FALIS	LUALIO	MALIO	DALIO		
Directeur général des services ou directeur  Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	TAU2	EAU2 EAU1	HAU2 HAU1	MAU2 MAU1	BAU2 BAU1		
Directeor general adjoint des services ou directeor adjoint	TAUT	LAUI	TIAOT	MAOT	BAOT		
Décret n° 87-1097 du 30 décembre 1987 modifié portant stat	ut particulier	du cadre d'e	emplois des ad	ministrateur	s territoriaux		
Administrateur général	TAD3	EAD3	HAD3	MAD3	BAD3		
Administrateur hors classe	TAD2	EAD2	HAD2	MAD2	BAD2		
Administrateur	TAD1	EAD1	HAD1	MAD1	BAD1		
Administrateur stagiaire						SAD1	
Décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant stat	ut particulier	du cadre d'a	l amplois des att	l tachés territo	riauv	1	
Attaché hors classe	TAT4	EAT4	HAT4	MAT4	BAT4		
Directeur territorial	ТАТ3	EAT3	НАТ3	МАТ3	ват3		
Attaché principal	TAT2	EAT2	HAT2	MAT2	ВАТ2		
Attaché	TAT1	EAT1	HAT1	MAT1	BAT1		
Attaché stagiaire						SAT1	
Décret n° 87-1103 du 30 décembre 1987 modifié portant stati						1	ı
Secrétaire de mairie	TAS1	EAS1	HAS1	MAS1	BAS1		
Décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulie	er du cadre d'	emplois des	rédacteurs ter	ritoriaux	1	1	
Rédacteur principal de 1ère classe	TAR3	EAR3	HAR3	MAR3	BAR3		
Rédacteur principal de 2ème classe	TAR2	EAR2	HAR2	MAR2	BAR2		
Rédacteur principal de 2ème classe stagiaire						SAR2	
Rédacteur	TAR1	EAR1	HAR1	MAR1	BAR1		
Rédacteur stagiaire						SAR1	
					<u> </u>		
Décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut par Adjoint administratif principal de 1ère classe	TAJ4	EAJ4	HAJ4	MAJ4	BAJ4	x 	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	TAJ3	EAJ3	HAJ3	MAJ3	BAJ3		
Adjoint administratif principal de 2ème classe stagiaire	17,90	27,90	1 17 170	117190	57.90	SAJ3	
Adjoint administratif	TAJ1	EAJ1	HAJ1	MAJ1	BAJ1	0. 90	
Adjoint administratif stagiaire		,			1	SAJ1	
Autres emplois administratifs							
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A+	TAX4	EAX4	HAX4	MAX4			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A	TAX3	EAX3	НАХ3	MAX3			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie B	TAX2	EAX2	HAX2	MAX2			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie C	TAX1	EAX1	HAX1	MAX1			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A+	TAY4	EAY4	HAY4	MAY4			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A	TAY3	EAY3	HAY3	MAY3			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie B	TAY2	EAY2	HAY2	MAY2		<del> </del>	
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie C	TAY1	EAY1	HAY1	MAY1			
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A+					BAX4		
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat.					BAX3		
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat.					BAX2		
B Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat.	1			1			
C C					BAX1		

Filières, cadres d'emplois et grades	Titulaires F.P.T.	Titulaires F.P.E.	Titulaires F.P.H.	Titulaires F.M.A.	Non- titulaires	Stagiaires	Autres cas
Non-titulaire en C.D.I., catégorie A+					BAW4		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie A					BAW3		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie B					BAW2		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie C					BAW1		
Tron deciding on o.b.i., categorie o					57.001		
Agent sur contrat du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE ou parcours							NAX5
emploi compétences (administratif) non compris le contra emploi d'avenir							NAX2
Agent sur contrat emploi d'avenir (administratif)							NAX3
Agent sur P.A.C.T.E. (administratif)							NAX4
Agent sur emploi à statut inconnu (administratif)							XAX1
Filière technique							
Décret n° 90-128 du 09 février 1990 modifié portant dispos techniques des communes et de directeur général de servi							
propre			T .	· 	1		I
(Emplois fonctionnels)		<u> </u>			L		
Directeur général des services techniques	TTU2	ETU2	HTU2	MTU2	BTU2		
Directeur des services techniques	TTU1	ETU1	HTU1	MTU1	BTU1		
Décret n° 2016-200 du 26 février 2016 portant statut partic	culier du cadre d	d'emplois de	s ingénieurs er	chef territo	riaux		
Ingénieur général	TTN3	ETN3	HTN3	MTN3	BTN3		
Ingénieur en chef hors classe	TTN2	ETN2	HTN2	MTN2	BTN2		
Ingénieur en chef	TTN1	ETN1	HTN1	MTN1	BTN1		
Ingénieur en chef stagiaire						STN1	
Décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut parti	culier du cadre	d'emplois de	s ingénieurs te	rritoriaux			
Ingénieur hors classe	TTP3	ETP3	HTP3	МТР3	ВТР3		
Ingénieur principal	TTP2	ETP2	HTP2	MTP2	BTP2		
Ingénieur	TTP1	ETP1	HTP1	MTP1	BTP1		
Ingénieur stagiaire						STP1	
Dánach - 02010 1257 du 0 a comples 2010 a califité a calenda			(l-: -l t-				
Décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant : Technicien principal de 1ère classe	TTT3	ETT3	HTT3	MTT3	BTT3		
Technicien principal de 2ème classe	TTT2	ETT2	HTT2	MTT2	BTT2		
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe stagiaire				2		STT2	
Technicien	TTT1	ETT1	HTT1	MTT1	BTT1	3112	
Technicien stagiaire	11111	2111	111111		0111	STT1	
		İ.,					
Décret n° 88-547 du 06 mai 1988 portant statut particulier Agent de maîtrise principal	du cadre d'emp	olois des agei ETM2	nts de maîtrise HTM2	MTM2	BTM2		
Agent de maîtrise	TTM1	ETM1	HTM1	MTM1	BTM1		
Agent de maîtrise stagiaire						STM1	
Dégrat nº 2006 1601 du 22 décembre 2006 parteur de la company	aartigulias du	 	 	tochnia	 		
Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut p Adjoint technique principal de 1ère classe	TTH4	ETH4	HTH4	MTH4	BTH4		
Adjoint technique principal de 2ème classe	TTH3	ETH3	нтнз	MTH3	BTH3		
Adjoint technique principal de 2ème classe  Adjoint technique principal de 2ème classe stagiaire	11113	21110			51110	STH3	
Adjoint technique	TTH1	ETH1	HTH1	MTH1	BTH1	31110	
Adjoint technique stagiaire  Adjoint technique stagiaire	1101	LIITI	111171	in i	וחוטו	STH1	
Automit reclinique staglalle	I	ĺ	1	1	Ì	ا⊓اد∣	1
10							

Filières, cadres d'emplois et grades	Titulaires F.P.T.	Titulaires F.P.E.	Titulaires F.P.H.	Titulaires F.M.A.	Non- titulaires	Stagiaires	Autres cas
Décret n° 2007-913 du 15 mai 2007 portant statut particulier	d., aadra dla.	 	liainta taabnia		das átabl	<u> </u>	
	du cadre d'er	npiois des ac	ajoints techniq	les territoria	oux des etabl	issements	
d'enseignement  Adjoint technique principal de 1ère classe	TTA4	ETA4	HTA4	MTA4	BTA4		
Adjoint technique principal de 2ème classe	TTA3	ETA3	HTA3	MTA3	втаз		
Adjoint technique principal de 2ème classe stagiaire						STA3	
Adjoint technique	TTA2	ETA2	HTA2	MTA2	BTA2		
Adjoint technique stagiaire						STA2	
Autres emplois techniques							
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A+	TTX4	ETX4	HTX4	MTX4			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A	TTX3	ETX3	HTX3	MTX3			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie B	TTX2	ETX2	HTX2	MTX2			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie C	TTX1	ETX1	HTX1	MTX1			
1 1 7 0							
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A+	TTY4	ETY4	HTY4	MTY4			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A	TTY3	ETY3	HTY3	MTY3			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie B	TTY2	ETY2	HTY2	MTY2			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie C	TTY1	ETY1	HTY1	MTY1			
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A+					BTX4		
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat.					втх3		
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. B					BTX2		
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C					BTX1		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie A+					BTW4		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie A					BTW3		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie B					BTW2		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie C					BTW1		
-							
Agent sur contrat du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) (technique)							NTX5
Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE ou parcours emploi compétences (technique) non compris le contrat emploi d'avenir							NTX2
Agent sur contrat emploi d'avenir (technique)							NTX3
Agent sur P.A.C.T.E. (technique)							NTX4
Agent sur emploi à statut inconnu (technique)							XTX1
Filière culturelle							
Décret n° 91-839 du 02 septembre 1991 modifié portant statu Conservateur en chef	TCM3	du cadre d'e ECM3	mplois des con	MCM3	BCM3	patrimoine	1
Conservateur  Conservateur	TCM3	ECM3	HCM3	MCM2	BCM3		
Conservateur Stagiaire	10112	LONZ	110112	PICITIZ	DC1-12	SCM1	
Décret n° 91-841 du 02 septembre 1991 modifié portant statu						s bibliothèq	ues
Conservateur en chef	TCH2	ECH2	HCH2	MCH2	BCH2		
Conservateur	TCH1	ECH1	HCH1	MCH1	BCH1		
Conservateur stagiaire						SCH1	

Filières, cadres d'emplois et grades	Titulaires F.P.T.	Titulaires F.P.E.	Titulaires F.P.H.	Titulaires F.M.A.	Non- titulaires	Stagiaires	Autres cas
Déant - 0 01 042 du 02 annt - bas 1001 - a difié a ant at tach		d.,d.,d.,					
Décret n° 91-843 du 02 septembre 1991 modifié portant stat Attaché principal de conservation du patrimoine	TCA2	ECA2	HCA2	MCA2	BCA2	servation du	patrimoine
Attaché de conservation du patrimoine	TCA1	ECA2	HCA1	MCA1	BCA1		
Attaché de conservation du patrimoine stagiaire	TOAT	LOAZ	TICAT	TICAT	DOAT	SCA1	
Accading the conservation to partitioning stagistic						30/11	
Décret n° 91-845 du 02 septembre 1991 modifié portant stat	ut particulier	du cadre d'e	mplois des bib	liothécaires t	territoriaux		
Bibliothécaire principal	TCB2	ECB2	HCB2	MCB2	BCB2		
Bibliothécaire	TCB1	ECB1	HCB1	MCB1	BCB1		
Bibliothécaire stagiaire						SCB1	
Décret n° 91-855 du 02 septembre 1991 modifié portant stat d'enseignement artistique	ut particulier	 du cadre d'e	mplois des dire	 ecteurs d'éta	blissements	territoriaux	
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère	TCD2	ECD2	HCD2	MCD2	BCD2		
catégorie Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1 <sup>ère</sup>	TCD2	ECDZ	ПСИ	MCDZ	BCDZ		
catégorie stagiaire						SCD2	
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie	TCD1	ECD1	HCD1	MCD1	BCD1		
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème						SCD1	
catégorie stagiaire							
Décret n° 91-857 du 02 septembre 1991 modifié portant stat	ut particulier	du cadre d'e	mplois des pro	fesseurs terr	itoriaux d'en	seignement a	rtistique
Professeur d'enseignement artistique hors classe	TCP2	ECP2	HCP2	MCP2	BCP2	2.5.10.110.110.10	
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	TCP1	ECP1	HCP1	MCP1	BCP1		
Professeur d'enseignement artistique stagiaire						SCP1	
Décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut pa des bibliothèques	rticulier du ca	dre d'emplo	is des assistant	ts territoriaux	de conserva	ation du patri	moine et
Assistant de conservation principal de 1ère classe	TCG3	ECG3	HCG3	MCG3	BCG3		
Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	TCG2	ECG2	HCG2	MCG2	BCG2		
Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe stagiaire						SCG2	
Assistant de conservation	TCG1	ECG1	HCG1	MCG1	BCG1		
Assistant de conservation stagiaire						SCG1	
Décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulie		ampleis des		tariany diama		rtiations (man	oiaa
danse, art dramatique, arts plastiques)	i do cadre d	empiois des a	assistants terri	toriaux u eris	eignement a	rtistique (illu	sique,
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	TCS3	ECS3	HCS3	MCS3	BCS3		
Assistant d'enseignement artistique principal de $2^{\rm eme}$ classe	TCS2	ECS2	HCS2	MCS2	BCS2		
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe						SCS2	
Assistant d'enseignement artistique	TCS1	ECS1	HCS1	MCS1	BCS1		
Assistant d'enseignement artistique stagiaire	1.001	1001	11001	11001	DC31	SCS1	
Associate a choose transfer at society of occupants						3001	
Décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut pa	rticulier du c	dre d'emple	is des adioints	territoriaux	du patrimoir	<u> </u>	
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	TCJ4	ECJ4	HCJ4	MCJ4	BCJ4		
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	TCJ3	ECJ3	HCJ3	мсјз	BCJ3		
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	1 0,0	1-5,5		,.	1 - 5,0	CCIO	
stagiaire	TO:	50/1	11015	140:1	2015	SCJ3	
Adjoint territorial du patrimoine	TCJ1	ECJ1	HCJ1	MCJ1	BCJ1	-	
Adjoint territorial du patrimoine stagiaire	1	-			SCJ1	-	
Autres emplois culturels							
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A+	TCX4	ECX4	HCX4	MCX4			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A	TCX3	ECX3	нсх3	мсх3			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie B	TCX2	ECX2	HCX2	MCX2			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie C	TCX1	ECX1	HCX1	MCX1			
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1							
	1						

Filières, cadres d'emplois et grades	Titulaires F.P.T.	Titulaires F.P.E.	Titulaires F.P.H.	Titulaires F.M.A.	Non- titulaires	Stagiaires	Autres cas
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A+	TCY4	ECY4	HCY4	MCY4			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A	TCY3	ECY3	НСҮ3	MCY3			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie B	TCY2	ECY2	HCY2	MCY2			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie C	TCY1	ECY1	HCY1	MCY1			
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat.					BCX4		
A+ Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat.					всх3		
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. B					BCX2		
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C					BCX1		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie A+					BCW4		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie A					BCW3		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie B					BCW2		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie C					BCW1		
Agent sur contrat du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) (culturel)							NCX5
Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE ou parcours emploi compétences (culturel) non compris le contrat emploi d'avenir							NCX2
Agent sur contrat emploi d'avenir (culturel)							NCX3
Agent sur P.A.C.T.E. (culturel)							NCX4
Agent sur emploi à statut inconnu (culturel)							XCX1
<u>Filière sportive</u>							
Décret n° 92-364 du 01 avril 1992 portant statut particulier du	cadre d'em	plois des cor	seillers territo	riaux des act	ivités physiq	ues et sportiv	/es
Conseiller principal	TSC2	ESC2	HSC2	MSC2	BSC2		
Conseiller	TSC1	ESC1	HSC1	MSC1	BSC1		
Conseiller stagiaire						SSC1	
Décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier d	lu cadre d'er	nplois des éc	ducateurs terri	toriaux des a	ctivités phys	iques et spor	tives
Educateur principal de 1ère classe	TSE3	ESE3	HSE3	MSE3	BSE3		
Educateur principal de 2ème classe	TSE2	ESE2	HSE2	MSE2	BSE2		
Educateur principal stagiaire de 2ème classe						SSE2	
Educateur	TSE1	ESE1	HSE1	MSE1	BSE1		
Educateur stagiaire						SSE1	
Décret n° 92-368 du 01 avril 1992 modifié portant statut parti	culier du cac	re d'emplois	des opérateu	rs territoriau	x des activité	s physiques	et sportives
Opérateur principal	TSP4	ESP4	HSP4	MSP4	BSP4		
Opérateur qualifié	TSP3	ESP3	HSP3	MSP3	BSP3		
Opérateur qualifié stagiaire						SSP3	
Opérateur Propérateur	TSP2	ESP2	HSP2	MSP2	BSP2		
Autres emplois sportifs		1	ĺ	ļ	<b>_</b>		
<del>-</del>							
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A+	TSX4	ESX4	HSX4	MSX4			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A+  Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A	TSX4 TSX3	ESX4 ESX3	HSX4 HSX3	MSX4 MSX3			
		-	+	-			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A	TSX3	ESX3	HSX3	MSX3			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A  Titulaire sur emploi spécifique, catégorie B  Titulaire sur emploi spécifique, catégorie C	TSX3 TSX2 TSX1	ESX3 ESX2 ESX1	HSX3 HSX2 HSX1	MSX3 MSX2 MSX1			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A  Titulaire sur emploi spécifique, catégorie B  Titulaire sur emploi spécifique, catégorie C  Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A+	TSX3 TSX2 TSX1 TSY4	ESX3 ESX2 ESX1	HSX3 HSX2 HSX1	MSX3 MSX2 MSX1 MSY4			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A  Titulaire sur emploi spécifique, catégorie B  Titulaire sur emploi spécifique, catégorie C	TSX3 TSX2 TSX1	ESX3 ESX2 ESX1	HSX3 HSX2 HSX1	MSX3 MSX2 MSX1			

Filières, cadres d'emplois et grades	Titulaires F.P.T.	Titulaires F.P.E.	Titulaires F.P.H.	Titulaires F.M.A.	Non- titulaires	Stagiaires	Autres cas
Agent non titulaire cons référence à un codre d'empleis cet Au					BSX4		
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A+  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A							
<u> </u>					BSX3		
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. B					BSX2		
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C					BSX1		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie A+					BSW4		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie A					BSW3		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie B					BSW2		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie C					BSW1		
Agent sur contrat du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) (culturel)							NSX5
Agent sur contrat unique d'insertion-CUI-CAE ou parcours emploi compétences (sportif) non compris le contrat emploi d'avenir							NSX2
Agent sur contrat emploi d'avenir (sportif)							NSX3
Agent sur P.A.C.T.E. (sportif)							NSX4
Agent sur emploi à statut inconnu (sportif)							XSX1
<u>Filière sociale</u>							
Décret n°2013-489 du 10 juin 2013 portant statut particulier du ca						I	I
Conseiller hors classe socio-éducatif	TMM3	EMM3	НММ3	MMM3	вмм3		
Conseiller supérieur socio-éducatif	TMM2	EMM2	HMM2	MMM2	BMM2		
Conseiller socio-éducatif	TMM1	EMM1	HMM1	MMM1	BMM1		
Conseiller socio-éducatif stagiaire						SMM1	
D ( 2017 001 d. 0 : 2017	<u> </u>				;e_		
Décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du ca Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	TMT3	EMT3	HMT3	MMT3	BMT3		
Assistant socio-éducatif	TMT2	EMT2	HMT2	MMT2	BMT2		
Assistant socio-éducatif classe stagiaire	11112	21112	111112	111112	51112	SMT2	
7 SSISTANCE SOCIO CASCALII CIASSE STABIANE						31112	
Décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du ca	dre d'emploi	s des éducat	eurs territor	iaux de jeune	es enfants		
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	TME3	EME3	HME3	MME3	вме3		
Educateurs de jeunes enfants	TME1	EME1	HME1	MME1	BME1		
Educateur de jeunes enfants stagiaire						SME1	
Décret n°2013-490 du 10 juin 2013 portant statut particulier du ca	adre d'emplo TMB2	is des monite EMB2	eurs-éducate HMB2	urs et interv MMB2	enants famil	iaux territori	aux
Moniteur-éducateur et intervenant familial principal	TMB1	EMB1	HMB1	MMB1	BMB1		
Moniteur-éducateur et intervenant familial	TIME	EIMIDI	ПІЧВІ	I*II*IDI	DIMIDI	SMB1	
Moniteur-éducateur et intervenant familial stagiaire						SIMIDI	
Décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particul	ier du cadre	l d'emplois de	cagents terr	itoriaux spéc	ialisés des é	coles matern	elles
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	TMD3	EMD3	HMD3	MMD3	BMD3	Joseph Materia	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	TMD2	EMD2	HMD2	MMD2	BMD2		
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles						SMD2	
stagiaire						311102	
Décret n° 92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particul	ier du cadre 4	d'emplois de	s agents soci	aux territori	aux	<u>I</u>	1
Agent social principal de 1ère classe	TMP4	EMP4	HMP4	MMP4	BMP4		
Agent social principal de 2ème classe	TMP3	EMP3	НМР3	ММР3	вмр3		
Agent social principal de 2ème classe stagiaire	1					SMP3	
Agent social	TMP1	EMP1	HMP1	MMP1	BMP1		
Agent social stagiaire	1					SMP1	
	1				1		
	1	1	1	1	I	l	l

Filières, cadres d'emplois et grades	Titulaires F.P.T.	Titulaires F.P.E.	Titulaires F.P.H.	Titulaires F.M.A.	Non- titulaires	Stagiaires	Autres cas
Autres emplois sociaux							
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A+	TMX4	EMX4	HMX4	MMX4			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A	TMX3	EMX3	HMX3	MMX3			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie B	TMX2	EMX2	HMX2	MMX2			
				MMX1			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie C	TMX1	EMX1	HMX1	MINIVI			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A+	TMY4	EMY4	HMY4	MMY4			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A	TMY3	EMY3	HMY3	MMY3			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie B	TMY2	EMY2	HMY2	MMY2			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie C	TMY1	EMY1	HMY1	MMY1			
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A+					BMX4		
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A					вмхз		
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. B					BMX2		
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C					BMX1		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie A+					BMW4		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie A					BMW3		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie B					BMW2		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie C					BMW1		
Agent sur contrat du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) (social)							NMX5
Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE ou parcours emploi compétences (social) non compris le contrat emploi d'avenir							NMX2
Agent sur contrat emploi d'avenir (social)							NMX3
Agent sur P.A.C.T.E. (social)							NMX4
Agent sur emploi à statut inconnu (social)							XMX1
Filière médico-sociale							
Décret n° 92-851 du 28 août 1992 modifié portant statut particu	ılier du cadre (	d'emplois de	s médecins t	erritoriaux			
Médecin hors classe	TOD3	EOD3	HOD3	MOD3	BOD3		
Médecin de 1ère classe	TOD2	EOD2	HOD2	MOD2	BOD2		
Médecin de 2ème classe	TOD1	EOD1	HOD1	MOD1	BOD1		
Médecin de 2 <sup>ème</sup> classe stagiaire						SOD1	
Décret n° 92-853 du 28 août 1992 modifié portant statut particu	ılier du cadre	l d'emplois de	s psychologi	l les territorial	l IIX		
Psychologue hors classe	TOH2	EOH2	HOH2	MOH2	вон2		
Psychologue de classe normale	тон1	EOH1	нон1	мон1	вон1		
Psychologue de classe normale stagiaire						SOH1	
Décret n° 92-855 du 28 août 1992 modifié portant statut particu						I	I
Sage-femme hors classe	TOF3	EOF3	HOF3	MOF3	BOF3		
Sage-femme de classe normale	TOF1	EOF1	HOF1	MOF1	BOF1		
Sage-femme de classe normale stagiaire						SOF1	
Décret n° 2016-336 du 21 mars 2016 portant statut particulier de	u cadre d'emp	lois des cadr	es territoriau	x de santé p	aramédicau	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	1
Cadre supérieur de santé	TOG3	EOG3	HOG3	MOG3	BOG3		
Cadre de santé de 1ère classe	TOG2	EOG2	HOG2	MOG2	BOG2		
Cadre de santé de 2 <sup>ème</sup> classe	TOG1	EOG1	HOG1	MOG1	BOG1		
Cadre de santé de 2 <sup>ème</sup> classe stagiaire						SOG1	

Filières, cadres d'emplois et grades	Titulaires F.P.T.	Titulaires F.P.E.	Titulaires F.P.H.	Titulaires F.M.A.	Non- titulaires	Stagiaires	Autres cas
Décret n° 92-857 du 28 août 1992 modifié portant statut particul	lier du cadre d'	emplois des r		cadres terri	itoriaux de sa	nté	
Puéricultrice cadre supérieur de santé	TOC2	EOC2	HOC2	MOC2	BOC2	linte	
Puéricultrice cadre de santé	TOC1	EOC1	HOC1	MOC1	BOC1		
Décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié portant statut particul	lier du cadre d'	emplois des p	ouéricultrice:	territoriale:	s	1	1
Puéricultrice de classe supérieure	TOP2	EOP2	HOP2	MOP2	BOP2		
Puéricultrice de classe normale	TOP1	EOP1	HOP1	MOP1	BOP1		
Décret n° 2014-923 du 18 août 2014 portant statut particulier du	ı cadre d'emple	l nis des puéric	l cultrices terri	l itoriales			
Puéricultrice hors classe	TOU3	EOU3	HOU3	MOU3	BOU3		
Puéricultrice de classe supérieure	TOU2	EOU2	HOU2	MOU2	BOU2		
Puéricultrice de classe normale	TOU1	EOU1	HOU1	MOU1	BOU1		
Puéricultrice de classe normale stagiaire						SOU1	
Décret n° 2003-676 du 23 juillet 2003 modifié portant statut part	ticulier des cad	res territoria	ux de santé i	nfirmiers rée	éducateurs e	t assistants m	nédico-
techniques		1				T 43313 CATTCS 11	I I
Cadre de santé	TOA1	EOA1	HOA1	MOA1	BOA1		
Décret n°2012-1420 du 18 décembre 2012 portant statut particuli	ier du cadre d'e	emplois des ir	nfirmiers terr	itoriaux en s	oins générau	x	
Infirmier en soins généraux hors classe	ТОВЗ	EOB3	НОВ3	мовз	вовз		
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	TOB2	EOB2	HOB2	MOB2	вов2		
Infirmier en soins généraux de classe normale	TOB1	EOB1	HOB1	MOB1	BOB1		
Infirmier en soins généraux de classe normale stagiaire						SOB1	
Décret nº 02 961 du 29 soût 1902 modifié portant étatut particul	ior du cadra d'e	mplais des i	nfirmiers ter	ritoriouv			
Décret n° 92-861 du 28 août 1992 modifié portant statut particuli Infirmier de classe supérieure	TON2	EON2	HON2	MON2	BON2		
Infirmier de classe normale	TON1	EON1	HON1	MON1	BON1		
Décret n° 92-865 du 28 août 1992 modifié portant statut particul						1	ı
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	TOJ3	EOJ3	ној3	МОЈ3	BOJ3		
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	TOJ2	EOJ2	HOJ2	MOJ2	BOJ2		
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe stagiaire						SOJ2	
Décret n° 92-866 du 28 août 1992 modifié portant statut particul	lier du cadre d'	emplois des a	uxiliaires de	soins territo	riaux		
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	токз	EOK3	нокз	мокз	вокз		
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	TOK2	EOK2	НОК2	MOK2	BOK2		
Auxiliaire de soins principal de 2 <sup>ème</sup> classe stagiaire						SOK2	
Autres emplois médico-sociaux							
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A+	TOX4	EOX4	HOX4	MOX4			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A	TOX3	EOX3	нох3	MOX3			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie B	TOX2	EOX2	HOX2	MOX2			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie C	TOX1	EOX1	HOX1	MOX1			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A+	TOY4	EOY4	HOY4	MOY4			
Titulaire à temps non complet – de 17h30, catégorie A	TOY3	EOY3	НОҮ3	моүз			
1	TOY2	EOY2	HOY2	MOY2			
Titulaire à temps non complet – de 17h30, catégorie B			1	140)/4	T		
	TOY1	EOY1	HOY1	MOY1			
Titulaire à temps non complet – de 17h30, catégorie B Titulaire à temps non complet – de 17h30, catégorie C		EOY1	HOY1	MOYT	BOX4		
Titulaire à temps non complet – de 17h30, catégorie B		EOY1	HOY1	MOYT	BOX4 BOX3		
Titulaire à temps non complet – de 17h30, catégorie B  Titulaire à temps non complet – de 17h30, catégorie C  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A+ Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A		EOY1	HOY1	MOYT			
Titulaire à temps non complet – de 17h30, catégorie B  Titulaire à temps non complet – de 17h30, catégorie C  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A+		EOY1	HOY1	MOYT	вохз		

Filières, cadres d'emplois et grades	Titulaires F.P.T.	Titulaires F.P.E.	Titulaires F.P.H.	Titulaires F.M.A.	Non- titulaires	Stagiaires	Autres cas
Non-titulaire en C.D.I., catégorie A+					BOW4		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie A					BOW3		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie B					BOW2		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie C					BOW1		
Agent sur contrat du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) (médico-social)							NOX5
Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE ou parcours emploi compétences (médico-social) non compris le contrat emploi d'avenir							NOX2
Agent sur contrat emploi d'avenir (médico-social)							NOX3
Agent sur P.A.C.T.E. (médico-social)							NOX4
Agent sur emploi à statut inconnu (médico-social)							XOX1
Filière médico-technique							
Décret n°2020-1175 du 25 sept. 2020, portant statut particulier de	u cadre d'emp	lois des mass	 eurs-kinésith	érapeutes, p	sychomotrici	iens et ortho	phonistes
territoriaux territoriaux		1	1	·	1	1	
Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste hors classe	TEM3	EEM3	НЕМ3	MEM3	вем3		
Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste de classe supérieure	TEM2	EEM2	HEM2	MEM2	BEM2		
Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste, de classe normale	TEM1	EEM1	HEM1	MEM1	BEM1		
Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste, de classe normale stagiaire						SEM1	
Décret n°2020-1174 du 25 sept. 2020, portant statut particulier de manipulateurs d'électroradiologie médicale territoriaux	u cadre d'emp	lois des pédic	ures-podolo	gues, ergoth	érapeutes, oi	thoptistes e	
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale hors classe	TEP3	EEP3	HEP3	МЕР3	BEP3		
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale de classe supérieure	TEP2	EEP2	HEP2	MEP2	BEP2		
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale de classe normale Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et	TEP1	EEP1	HEP1	MEP1	BEP1		
manipulateur d'électroradiologie médicale de classe normale stagiaire						SEP1	
Décret nº 92-867 du 28 août 1992 modifié portant statut particuli	ier du cadre d'	emplois des b	oiologistes, v	étérinaires e	t pharmacier	s territoriau	(
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle	TEB3	EEB3	HEB3	MEB3	BEB3		
Biologiste, vétérinaire et pharmacien hors classe	TEB2	EEB2	HEB2	MEB2	BEB2		
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe normale	TEB1	EEB1	HEB1	MEB1	BEB1		
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe normale stagiaire						SEB1	
Décret n°2013-262 du 27 mars 2013 portant statut particulier du c	cadre d'emploi	des technici	ens paraméo	icaux territo	riaux		
Technicien paramédical de classe supérieure	TET2	EET2	HET2	MET2	BET2		
Technicien paramédical de classe normale	TET1	EET1	HET1	MET1	BET1		
Technicien paramédical de classe normale stagiaire						SET1	
Autres emplois médico-techniques							
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A+	TEX4	EEX4	HEX4	MEX4			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A	TEX3	EEX3	HEX3	MEX3			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie B	TEX2	EEX2	HEX2	MEX2			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie C	TEX1	EEX1	HEX1	MEX1			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A+	TEY4	EEY4	HEY4	MEY4			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A	TEY3	EEY3	HEY3	MEY3			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie B	TEY2	EEY2	HEY2	MEY2			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie C	TEY1	EEY1	HEY1	MEY1			

Filières, cadres d'emplois et grades	Titulaires F.P.T.	Titulaires F.P.E.	Titulaires F.P.H.	Titulaires F.M.A.	Non- titulaires	Stagiaires	Autres cas
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A+					BEX4		
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A					BEX3		
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. B					BEX2		
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C					BEX1		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie A+					BEW4		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie A					BEW3		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie B					BEW2		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie C					BEW1		
, 0							
Agent sur contrat du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) (médico-technique)							NEX5
Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE ou parcours emploi compétences (médico-technique) non compris le contrat emploi d'avenir							NEX2
Agent sur contrat emploi d'avenir (médico-technique)							NEX3
Agent sur P.A.C.T.E. (médico-technique)							NEX4
Agent sur emploi à statut inconnu (médico-technique)							XEX1
Filière police municipale							
Décret n° 2006-1392 du 17 novembre 2006 modifié portant statu						ale I	1
Directeur principal de police municipale	TPU2	EPU2	HPU2	MPU2	BPU2		
Directeur de police municipale	TPU1	EPU1	HPU1	MPU1	BPU1		
Directeur de police municipale stagiaire						SPU1	
Décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du c	adre d'emploi	s des chefs d	e service de	nolice munic	inale	l	
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	TPC3	EPC3	HPC3	MPC3	BPC3		
Chef de service de police municipale principal de 2 <sup>ème</sup> classe	TPC2	EPC2	HPC2	MPC2	BPC2		
Chef de service de police municipale	TPC1	EPC1	HPC1	MPC1	BPC1		
Chef de service de police municipale stagiaire						SPC1	
Décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut partic		<mark>d'emplois de</mark>   EPG4	1	1	1	1	1
Chef de police municipale	TPG4	EPG3	HPG4	MPG4	BPG4		
Brigadier-chef principal Gardien-brigadier	TPG3	EPG1	HPG3 HPG1	MPG3 MPG1	BPG3 BPG1		
Gardien-brigadier-stagiaire	IFGI		пгот	MFGT	ВГОТ	SPG1	
Gardier-Drigadier-Stagfalle						3101	
Décret n° 94-731 du 24 août 1994 modifié portant statut particuli	er du cadre d'e	emplois des g	ardes champ	êtres			
Garde-champêtre chef principal	TPH3	EPH3	НРН3	мрн3	врн3		
Garde-champêtre chef	TPH2	EPH2	HPH2	MPH2	BPH2		
Garde-champêtre chef stagiaire						SPH2	
Autres emplois police municipale							
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A+	TPX4	EPX4	HPX4	MPX4			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A	TPX3	EPX3	HPX3	MPX3			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie B	TPX2	EPX2	HPX2	MPX2			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie C	TPX1	EPX1	HPX1	MPX1			
			HPY4	MPY4			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A	TPV4	LEPYA		• 100 1 ★	1	1	
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A+	TPY4	EPY4					
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A	TPY3	EPY3	HPY3	MPY3			

Filières, cadres d'emplois et grades	Titulaires F.P.T.	Titulaires F.P.E.	Titulaires F.P.H.	Titulaires F.M.A.	Non- titulaires	Stagiaires	Autres cas
					DD)//4		
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A+	1				BPX4		
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A					BPX3		
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. B					BPX2		
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C					BPX1		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie A+					BPW4		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie A					BPW3		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie B					BPW2		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie C					BPW1		
Agent sur contrat du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) (sécurité)							NPX5
Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE ou parcours emploi compétences (sécurité) non compris le contrat emploi d'avenir							NPX2
Agent sur contrat emploi d'avenir (sécurité)							NPX3
Agent sur P.A.C.T.E. (sécurité)							NPX4
Agent sur emploi à statut inconnu (sécurité)							XPX1
Filière incendie et secours							
Décret n° 2016-2003 du 30 décembre 2016 relatif à l'emploi de di de secours	irecteur départ	emental et d	irecteur dép	artemental a	djoint des se	rvices d'ince	ndie et
(Emplois fonctionnels)							
Directeur départemental des services d'incendie et de secours	TRB2	ERB2	HRB2	MRB2	BRB2		
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours	TRB1	ERB1	HRB1	MRB1	BRB1		
Décret n° 2016-2002 du 30 décembre 2016 portant statut particu	lier du cadre d	'emplois de d	oncention e	l t de directio	n de saneurs	nomniers	
Contrôleur général	TRH3	ERH3	HRH3	MRH3	BRH3	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
Colonel hors classe	TRH2	ERH2	HRH2	MRH2	BRH2		
Colonel	TRH1	ERH1	HRH1	MRH1	BRH1		
Colonel stagiaire						SRH1	
Décret n° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut partici sapeurs-pompiers professionnels	ulier du cadre c	d'emplois des	capitaines, o	commandant	ts, et lieutena	ants-colonels	de
Lieutenant-colonel	TRC3	ERC3	HRC3	MRC3	BRC3		
Commandant	TRC2	ERC2	HRC2	MRC2	BRC2		
Capitaine	TRC1	ERC1	HRC1	MRC1	BRC1		
Capitaine stagiaire						SRC1	
Décret n° 2016-1236 du 20 septembre 2016 portant statut partico professionnels	ulier du cadre d	    emplois des	médecins et	des pharma	ciens de sap	 eurs-pompie:	rs
Médecin et pharmacien de classe exceptionnelle	TRD4	ERD4	HRD4	MRD4	BRD4		
Médecin et pharmacien hors classe	TRD3	ERD3	HRD3	MRD3	BRD3		
Médecin et pharmacien de classe normale	TRD2	ERD2	HRD2	MRD2	BRD2		
Médecin et pharmacien de classe normale stagiaire						SRD2	
Décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du	cadre d'emplo	is des lieutes	ants de sano	urs-nompier	nrofessions	l nels	I
Lieutenant hors classe	TRL3	ERL3	HRL3	MRL3	BRL3	1013	
Lieutenant de 1re classe	TRL2	ERL2	HRL2	MRL2	BRL2		
Lieutenant de 1re classe stagiaire						SRL2	
Lieutenant de 2e classe	TRL1	ERL1	HRL1	MRL1	BRL1		
Lieutenant de 2e classe stagiaire	1					SRL1	1
-							

Care of 2016-1177 du 30 acid 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des cadres de sapeurs-permiers professionnels   TR73   ER73   HR73   MR73   BR73   SR73	Eiliànne andres diamentais et avades	Titulaires	Titulaires	Titulaires	Titulaires	Non-	Stagiaires	Autres
Cadre de sande de sapeurs-pompiers professionnels of 1873   1873   1872   187	Filleres, caures a emplois et grades	F.P.T.	F.P.E.	F.P.H.	F.M.A.	titulaires		cas
Cadre de sande de sapeurs-pompiers professionnels of 1873   1873   1872   187								
Cadre de santé de sapeurs-pompiers professionnels de l'ere classe   TRF2   ERF2   HRP2   MRP2   BRP2	Décret n° 2016-1177 du 30 août 2016 portant statut particulier du	cadre d'empl	ois des cadre	s de santé de	es sapeurs-po	mpiers prof	essionnels	
classe         Classed         NNVA		TRF3	ERF3	HRF3	MRF3	BRF3		
Cadre de sanet de sapeurs-pompiers professionnels de 2"**   Cadre de sanet de sapeurs-pompiers professionnels de 2"**   Cadre de sanet de sapeurs-pompiers professionnels de 2"**   Cadre de sanet de sanet de sapeurs-pompiers professionnels de 2"**   Cadre de sanet de sanet de sapeurs-pompiers professionnels de 2"**   Décret n° 2016-1176 du 30 août 2016 portant statut particulier du cadre d'emploit des infirmiters de sapeurs-pompiers professionnels de 1"**   TRG1		TRF2	ERF2	HRF2	MRF2	BRF2		
Clarke de santé de sapeurs pompiers professionnels de 2"		TD 54	ED 54	110.54	MDE4	DD 54		
Decret n° 2016-1176 du 30 août 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers de sapeu-rs-pomples professionnes infirmier nos classes   TRG3	classe	IKFI	ERFI	HKFI	MKFI	BKFI		
Care of 2015-1178 du 30 août 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers de saye expensement professionnel l'infirmier de classe supérieure   TRG2   TRG2   TRG2   TRG2   TRG2   TRG3							SRF1	
Informier de classe supérieure         TRG3         RRG3         MRG3         MRG3         BRG3         CALLES CONTRES CO	and the standard of the standa							
Infirmier de classe supérieure         TRG2         ERG2         HRG2         RRG2         BRG2         Contribute de classe normale         TRG1         ERG1         HRG1         MRG1         BRG1         NGG1         Contribute de classe normale         TRG1         ERG1         HRG1         MRG1         BRG1         NGG1         Contribute de contribute	Décret n° 2016-1176 du 30 août 2016 portant statut particulier de	u cadre d'empl	lois des infirn	niers de sape	urs-pompier	s professioni	nels	
Infirmier de classe normale         TRG1         ERG1         HRG1         MRG1         BRG1         CAL         CAL <th< td=""><td>Infirmier hors classe</td><td>TRG3</td><td>ERG3</td><td>HRG3</td><td>MRG3</td><td>BRG3</td><td></td><td></td></th<>	Infirmier hors classe	TRG3	ERG3	HRG3	MRG3	BRG3		
Infirmiter de classe normale staglaire	Infirmier de classe supérieure	TRG2	ERG2	HRG2	MRG2	BRG2		
Defect nr 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du carde d'emplois des souv-officiers de sapeur-spomplers professionnels adjudant   TRS2   RRS2   HRS2   RRS2   RRS2     TRS2   RRS2	Infirmier de classe normale	TRG1	ERG1	HRG1	MRG1	BRG1		
Agindant	Infirmier de classe normale stagiaire						SRG1	
Adjudant								
Sergent stagiaire	Décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du c	adre d'emploi	s des sous-of	ficiers de sap	eurs-pompie	ers professio	nnels	
Sergent stagiaire	Adjudant	TRS2	ERS2	HRS2	MRS2	BRS2		
Décret n° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs pompiers professionnel           Caporal-chef         TRU4         ERU4         HRU4         MRU3         BRU3         Caporal Caporal Stagiaire           Caporal stagiaire         TRU2         ERU2         HRU2         MRU2         BRU2         SRU3         SRU3           Sapeur         TRU2         ERU2         HRU2         MRU2         BRU2         SRU3         Image: SRU3         Imag	Sergent	TRS1	ERS1	HRS1	MRS1	BRS1		
Caporal-chef	Sergent stagiaire						SRS1	
Caporal-chef								
Caporal-chef	Décret n° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du c	adre d'emploi	s des sapeur	s et caporaux	de sapeurs-	pompiers pr	ofession nel	
Caporal staglaire  Sapeur  TRU2  ERU2  HRU2  MRU2  BRU2  SRU2  SAPUR  SA	·							
Sapeur Sa	Caporal	TRU3	ERU3	HRU3	MRU3	BRU3		
Sapeur stagiaire  Autres emplois incendie et secours  Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A+  TRX4  TRX4  TRX3  Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A  TRX3  Titulaire sur emploi spécifique, catégorie B  TRX2  Titulaire sur emploi spécifique, catégorie B  TRX2  TRX1  Titulaire sur emploi spécifique, catégorie B  TRX2  TRX1  Titulaire sur emploi spécifique, catégorie C  TRX1  Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A  TRX1  Titulaire a temps non complet - de 17h30, catégorie A+  TRY4	Caporal stagiaire						SRU3	
Sapeur stagiaire  Autres emplois incendie et secours  Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A+  TRX4  TRX4  TRX3  Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A  TRX3  Titulaire sur emploi spécifique, catégorie B  TRX2  Titulaire sur emploi spécifique, catégorie B  TRX2  TRX1  Titulaire sur emploi spécifique, catégorie B  TRX2  TRX1  Titulaire sur emploi spécifique, catégorie C  TRX1  Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A  TRX1  Titulaire a temps non complet - de 17h30, catégorie A+  TRY4	Sapeur	TRU2	ERU2	HRU2	MRU2	BRU2		
Autres emplois incendie et secours  Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A+  Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A  Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A  TRX3 ERX3 HRX3 MXX3  Titulaire sur emploi spécifique, catégorie B  TRX2 ERX2 HRX2 MRX2  Titulaire sur emploi spécifique, catégorie C  TRX1 ERX1 HRX1 MRX1  Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A+  Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A  Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie B  TRY2 ERY2 HRY2 MRY2  Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie B  TRY2 ERY2 HRY2 MRY2  Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie C  TRY1 ERY1 HRY1 MRY1  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A+  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. B  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C  Non-titulaire en C.D.I., catégorie A  Non-titulaire en C.D.I., catégorie B  Non-titulaire en C.D.I., catégorie B  Non-titulaire en C.D.I., catégorie C  Agent sur contrat du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) (incendie-secours)  Nagent sur contrat de parcours contractualise d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) (incendie-secours)  NRAgent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours)  NRAgent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours)							SRU2	
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A+ TRX4 ERX4 HRX4 MRX4  Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A TRX3 ERX3 HRX3 MRX3  Titulaire sur emploi spécifique, catégorie B TRX2 ERX2 HRX2 MRX2  Titulaire sur emploi spécifique, catégorie C TRX1 ERX1 HRX1 MRX1  Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A TRY4 ERY4 HRY4 MRY4  Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A TRY3 ERY3 HRY3 MRY3  Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie B TRY2 ERY2 HRY2 MRY2  Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie B TRY2 ERY2 HRY2 MRY2  Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie C TRY1 ERY1 HRY1 MRY1  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A+ Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. B Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C  Non-titulaire en C.D.I., catégorie A Non-titulaire en C.D.I., catégorie B Non-titulaire en C.D.I., catégorie B Non-titulaire en C.D.I., catégorie B Non-titulaire en C.D.I., catégorie C Non-titulaire en C.D.I., catégorie C Non-titulaire en C.D.I., catégorie B Non-titulaire en C.D.I., catégorie C Non-titulaire en C.D.I. catégorie C Non-titulaire en C.D.I. catégorie C Non	Super stagate						SKOZ	
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A TRX3 ERX3 HRX3 MRX3  Titulaire sur emploi spécifique, catégorie B TRX2 ERX2 HRX2 MRX2  Titulaire sur emploi spécifique, catégorie C TRX1 ERX1 HRX1 MRX1  Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A+ TRY4 ERY4 HRY4 MRY4  Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie B TRY2 ERY2 HRY2 MRY3  Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie B TRY2 ERY2 HRY2 MRY2  Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie B TRY2 ERY2 HRY2 MRY2  Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie C TRY1 ERY1 HRY1 MRY1  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. B Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. B Agent non titulaire en C.D.I., catégorie A  Non-titulaire en C.D.I., catégorie A  Non-titulaire en C.D.I., catégorie B Non-titulaire en C.D.I., catégorie B Non-titulaire en C.D.I., catégorie C  Agent sur contrat du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) ((incendie-secours) NR Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE ou parcours emploi compétences (incendie-secours) NR Agent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours) NR Agent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours)	Autres emplois incendie et secours							
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie B  TRX2  Titulaire sur emploi spécifique, catégorie C  TRX1  ERX1  HRX1  MRX1  Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A+  TRY4  Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A  TRY3  ERY3  HRY3  MRY3  Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie B  TRY2  ERY2  HRY2  MRY2  Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie B  TRY2  ERY2  HRY2  MRY2  Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie B  TRY2  ERY1  HRY1  MRY1  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A+  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. B  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. B  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C  Non-titulaire en C.D.I., catégorie A+  Non-titulaire en C.D.I., catégorie A  Non-titulaire en C.D.I., catégorie B  Non-titulaire en C.D.I., catégorie C  Agent sur contrat du parcours contractualisé  d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)  (incendie-secours)  Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE ou parcours  emploi d'avenir  Agent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours)  NR  Agent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours)  NR  Agent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours)	Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A+	TRX4	ERX4	HRX4	MRX4			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie B  TRX2  Titulaire sur emploi spécifique, catégorie C  TRX1  ERX1  HRX1  MRX1  Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A+  TRY4  Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A  TRY3  ERY3  HRY3  MRY3  Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie B  TRY2  ERY2  HRY2  MRY2  Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie B  TRY2  ERY2  HRY2  MRY2  Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie B  TRY2  ERY1  HRY1  MRY1  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A+  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. B  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. B  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C  Non-titulaire en C.D.I., catégorie A+  Non-titulaire en C.D.I., catégorie A  Non-titulaire en C.D.I., catégorie B  Non-titulaire en C.D.I., catégorie C  Agent sur contrat du parcours contractualisé  d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)  (incendie-secours)  Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE ou parcours  emploi d'avenir  Agent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours)  NR  Agent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours)  NR  Agent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours)		TRX3	ERX3	HRX3	MRX3			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie C  TRX1  FRX1  FRX1  HRX1  MRX1  Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A+  TRY4  Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A  TRY3  FRY3  FRY3  HRY3  MRY3  Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A  TRY2  FRY2  FRY2  HRY2  MRY2  Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie B  TRY2  FRY2  FRY2  HRY2  MRY2  Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie C  TRY1  FRY1  FRY1  FRY1  MRY1  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A+  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. B  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C  BRX3  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C  Non-titulaire en C.D.I., catégorie A+  Non-titulaire en C.D.I., catégorie B  Non-titulaire en C.D.I., catégorie C  Agent sur contrat du parcours contractualisé  d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)  (incendie-secours)  Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE ou parcours  emploi d'avenir  Agent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours)  NR  Agent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours)  NR  Agent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours)								
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A+ TRY4 ERY4 HRY4 MRY4 Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A TRY3 ERY3 HRY3 MRY3 Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie B TRY2 ERY2 HRY2 MRY2 Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie B TRY2 ERY2 HRY2 MRY2 Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie C TRY1 ERY1 HRY1 MRY1 MRY1 Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A BRX3 Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A BRX3 Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. B BRX2 Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C BRX1 Mon-titulaire en C.D.I., catégorie A BRW3 Non-titulaire en C.D.I., catégorie A BRW3 Non-titulaire en C.D.I., catégorie B BRW2 Non-titulaire en C.D.I., catégorie C BRW1 Agent sur contrat du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) (incendie-secours) Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE ou parcours emploi compétences (incendie-secours) non compris le contrat emploi d'avenir (incendie-secours) NR Agent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours) NR Agent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours)								
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A  TRY3  ERY3  HRY3  MRY3  MRY2  Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie B  TRY2  ERY2  HRY2  MRY2  MRY2  Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie C  TRY1  ERY1  HRY1  MRY1  MRY1  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A+  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. B  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. B  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C  BRX3  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C  BRX1  MRY1  BRX4  BRX4  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C  BRX1  Mon-titulaire en C.D.I., catégorie A+  Non-titulaire en C.D.I., catégorie A  Non-titulaire en C.D.I., catégorie B  Non-titulaire en C.D.I., catégorie C  Agent sur contrat du parcours contractualisé  d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)  (incendie-secours)  Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE ou parcours  emploi d'avenir  Agent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours)  NR  Agent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours)  NR  Agent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours)	Theolaire sor emplor specifique, eategorie o	110(1	EIOCI	THOCH	THOCH			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie B  TRY2  Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie C  TRY1  ERY1  HRY1  MRY1  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A+  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. B  BRX2  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C  BRX1  Non-titulaire en C.D.I., catégorie A+  Non-titulaire en C.D.I., catégorie A  Non-titulaire en C.D.I., catégorie B  Non-titulaire en C.D.I., catégorie C  BRW2  Non-titulaire en C.D.I., catégorie C  BRW1  Agent sur contrat du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) (incendie-secours)  Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE ou parcours emploi compétences (incendie-secours) non compris le contrat emploi d'avenir (incendie-secours)  NR  Agent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours)  NR  Agent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours)	Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A+	TRY4	ERY4	HRY4	MRY4			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie C  TRY1  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A+  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. B  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C  BRX2  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C  BRX1  Non-titulaire en C.D.I., catégorie A+  Non-titulaire en C.D.I., catégorie A  Non-titulaire en C.D.I., catégorie B  Non-titulaire en C.D.I., catégorie B  Non-titulaire en C.D.I., catégorie C  Agent sur contrat du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) (incendie-secours)  Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE ou parcours emploi compétences (incendie-secours) non compris le contrat emploi d'avenir  Agent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours)  NR  Agent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours)  NR	Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A	TRY3	ERY3	HRY3	MRY3			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie C  TRY1  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A+  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. B  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C  BRX2  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C  BRX1  Non-titulaire en C.D.I., catégorie A+  Non-titulaire en C.D.I., catégorie A  Non-titulaire en C.D.I., catégorie B  Non-titulaire en C.D.I., catégorie B  Non-titulaire en C.D.I., catégorie C  Agent sur contrat du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) (incendie-secours)  Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE ou parcours emploi compétences (incendie-secours) non compris le contrat emploi d'avenir  Agent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours)  NR  Agent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours)  NR		TRY2						
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A+  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. B  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C  BRX1  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C  BRX1  Non-titulaire en C.D.I., catégorie A+  Non-titulaire en C.D.I., catégorie A  Non-titulaire en C.D.I., catégorie B  BRW2  Non-titulaire en C.D.I., catégorie C  Agent sur contrat du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) (incendie-secours)  Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE ou parcours emploi compétences (incendie-secours) non compris le contrat emploi d'avenir  Agent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours)  NR  Agent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours)  NR  NR								
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. B  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C  BRX1  Non-titulaire en C.D.I., catégorie A+  Non-titulaire en C.D.I., catégorie A  Non-titulaire en C.D.I., catégorie B  Non-titulaire en C.D.I., catégorie B  Non-titulaire en C.D.I., catégorie C  BRW3  Non-titulaire en C.D.I., catégorie C  Agent sur contrat du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) (incendie-secours)  Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE ou parcours emploi compétences (incendie-secours) non compris le contrat emploi d'avenir  Agent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours)  NR  Agent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours)  NR	Theolaire a terripe from complete the 17 floor, categorie c		21(11					
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. B  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C  Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C  Non-titulaire en C.D.I., catégorie A+  Non-titulaire en C.D.I., catégorie A  Non-titulaire en C.D.I., catégorie B  Non-titulaire en C.D.I., catégorie B  Non-titulaire en C.D.I., catégorie B  Non-titulaire en C.D.I., catégorie C  BRW1  Agent sur contrat du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) (incendie-secours)  Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE ou parcours emploi compétences (incendie-secours) non compris le contrat emploi d'avenir  Agent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours)  NR  Agent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours)  NR  NR  NR  NR	Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A+					BRX4		
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C  Non-titulaire en C.D.I., catégorie A+  Non-titulaire en C.D.I., catégorie A  Non-titulaire en C.D.I., catégorie B  Non-titulaire en C.D.I., catégorie B  Non-titulaire en C.D.I., catégorie C  Agent sur contrat du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) (incendie-secours)  Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE ou parcours emploi compétences (incendie-secours) non compris le contrat emploi d'avenir  Agent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours)  NR  Agent sur P.A.C.T.E. (incendie-secours)	Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A					BRX3		
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C  Non-titulaire en C.D.I., catégorie A+  Non-titulaire en C.D.I., catégorie A  Non-titulaire en C.D.I., catégorie B  Non-titulaire en C.D.I., catégorie B  Non-titulaire en C.D.I., catégorie C  BRW2  Non-titulaire en C.D.I., catégorie C  Agent sur contrat du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) (incendie-secours)  Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE ou parcours emploi compétences (incendie-secours) non compris le contrat emploi d'avenir  Agent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours)  NR  Agent sur P.A.C.T.E. (incendie-secours)						BRX2		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie A+  Non-titulaire en C.D.I., catégorie A  Non-titulaire en C.D.I., catégorie B  Non-titulaire en C.D.I., catégorie B  Non-titulaire en C.D.I., catégorie C  Non-titulaire en C.D.I., catégorie C  Agent sur contrat du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) (incendie-secours)  Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE ou parcours emploi compétences (incendie-secours) non compris le contrat emploi d'avenir  Agent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours)  NR  Agent sur P.A.C.T.E. (incendie-secours)								
Non-titulaire en C.D.I., catégorie A  Non-titulaire en C.D.I., catégorie B  Non-titulaire en C.D.I., catégorie B  Non-titulaire en C.D.I., catégorie C  BRW1  Agent sur contrat du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) (incendie-secours)  Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE ou parcours emploi compétences (incendie-secours) non compris le contrat emploi d'avenir  Agent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours)  Agent sur P.A.C.T.E. (incendie-secours)	The state of the s					51011		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie A  Non-titulaire en C.D.I., catégorie B  Non-titulaire en C.D.I., catégorie B  Non-titulaire en C.D.I., catégorie C  Non-titulaire en C.D.I., catégorie C  BRW1  Agent sur contrat du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) (incendie-secours)  Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE ou parcours emploi compétences (incendie-secours) non compris le contrat emploi d'avenir  Agent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours)  Agent sur P.A.C.T.E. (incendie-secours)	Non-titulaire en C.D.I., catégorie A+					BRW4		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie B  Non-titulaire en C.D.I., catégorie C  Agent sur contrat du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) (incendie-secours)  Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE ou parcours emploi compétences (incendie-secours) non compris le contrat emploi d'avenir  Agent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours)  Agent sur P.A.C.T.E. (incendie-secours)	-					BRW3		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie C  Agent sur contrat du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) (incendie-secours)  Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE ou parcours emploi compétences (incendie-secours) non compris le contrat emploi d'avenir  Agent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours)  Agent sur P.A.C.T.E. (incendie-secours)								
Agent sur contrat du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) (incendie-secours) Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE ou parcours emploi compétences (incendie-secours) non compris le contrat emploi d'avenir Agent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours)  NR Agent sur P.A.C.T.E. (incendie-secours)								
d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) (incendie-secours)  Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE ou parcours emploi compétences (incendie-secours) non compris le contrat emploi d'avenir  Agent sur contrat emploi d'avenir (incendie-secours)  NR  Agent sur P.A.C.T.E. (incendie-secours)	The state of the s							
emploi compétences (incendie-secours) non compris le contrat emploi d'avenir  Agent sur Contrat emploi d'avenir (incendie-secours)  Agent sur P.A.C.T.E. (incendie-secours)  NR	d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) (incendie-secours)							NRX5
Agent sur P.A.C.T.E. (incendie-secours)	emploi compétences (incendie-secours) non compris le contrat							NRX2
	-							NRX3
	Agent sur P.A.C.T.E. (incendie-secours)							NRX4
								XRX1
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·							

Filières, cadres d'emplois et grades	Titulaires F.P.T.	Titulaires F.P.E.	Titulaires F.P.H.	Titulaires F.M.A.	Non- titulaires	Stagiaires	Autres cas
Filière animation							
Décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particu	lier du cadre d	'emplois des	animateurs t	erritoriaux	•	•	
Animateur principal de 1ère classe	TNN3	ENN3	HNN3	MNN3	BNN3		
Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	TNN2	ENN2	HNN2	MNN2	BNN2		
Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe stagiaire						SNN2	
Animateur	TNN1	ENN1	HNN1	MNN1	BNN1		
Animateur stagiaire						SNN1	
Décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particu						T	I
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	TNJ4	ENJ4	HNJ4	MNJ4	BNJ4		
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	TNJ3	ENJ3	HNJ3	MNJ3	BNJ3		
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe stagiaire						SNJ3	
Adjoint territorial d'animation	TNJ1	ENJ1	HNJ1	MNJ1	BNJ1		
Adjoint territorial d'animation stagiaire						SNJ1	
Autres emplois animation							
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A+	TNX4	ENX4	HNX4	MNX4	-		
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A	TNX3	ENX3	HNX3	MNX3			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie B	TNX2	ENX2	HNX2	MNX2			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie C	TNX1	ENX1	HNX1	MNX1			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A+	TNY4	ENY4	HNY4	MNY4			
Titulaire à temps non complet – de 17h30, catégorie A	TNY3	ENY3	HNY3	MNY3			
Titulaire à temps non complet – de 17h30, catégorie B	TNY2	ENY2	HNY2	MNY2			
Titulaire à temps non complet – de 17h30, catégorie C	TNY1	ENY1	HNY1	MNY1			
					51077		
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A+					BNX4		
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A					BNX3		
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. B					BNX2		
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C					BNX1		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie A+					BNW4		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie A					BNW3		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie B					BNW2		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie C					BNW1		
-							
Agent sur contrat du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) (animation)							NNX5
Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE ou parcours emploi compétences (animation) non compris le contrat emploi d'avenir							NNX2
Agent sur contrat emploi d'avenir (animation)							NNX3
Agent sur P.A.C.T.E. (animation)		1					NNX4
Agent sur emploi à statut inconnu (animation)							XNX1
<u>Emplois hors filière</u>							
Fonctionnaires ou non titulaires non classables dans une filière	THW1	EHW1	HHW1	MHW1	BHW1		
Collaborateur de cabinet	THC1	EHC1	HHC1	MHC1	BHC1		
Assistante maternelle		†			внм1		
		1					
		†					
		1					

Filières, cadres d'emplois et grades	Titulaires F.P.T.	Titulaires F.P.E.	Titulaires F.P.H.	Titulaires F.M.A.	Non- titulaires	Stagiaires	Autres cas
Agent sur contrat du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) (hors filière)							NHX5
Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE ou parcours emploi compétences (hors filière) non compris le contrat emploi							NHX2
Agent sur contrat emploi d'avenir (hors filière)							NНX3
Agent sur P.A.C.T.E. (hors filière)							NHX4
Agent sur emploi à statut inconnu (hors filière)							NHX1
<u>Autres</u>							
Apprenti							YYX1
Elu							YYX2
Agent en congé de fin d'activité, retraités du cadre local							YYX3
Agent exerçant des activités accessoires autorisées par la réglementation sur le cumul d'emploi (instituteurs effectuant des surveillances de cantine, receveurs-percepteurs)							YYX4
Autre (non classable dans les rubriques précédentes)							